

Comité des citoyens de Beaconsfield pour l'écran antibruit (CSWC)

RÉUNION ÉCRAN ANTIBRUIT DE BEACONSFIELD--3 septembre, 2015

Comité des citoyens de Beaconsfield pour l'écran antibruit (CSWC),
Ministère des Transports du Québec (MTQ), Ville de Beaconsfield

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

- Demander au Ministère des transports du Québec et à la ville de Beaconsfield de collaborer pour trouver une solution efficace et rapide au problème de la pollution par le bruit routier à Beaconsfield le long du côté sud de l'autoroute 20.

LES PROBLÈMES DE SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

- Les résidents de Beaconsfield ont été soumis quotidiennement à des niveaux de bruit qui excèdent le niveau d'action du Ministère de 65 dBA Leq(1) depuis les 30 dernières années.
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a recensé sept catégories d'effets néfastes sur la santé des humains par la pollution sonore(2).
 - Déficience auditive
 - Interférence avec la communication orale
 - Troubles du sommeil
 - Troubles cardiovasculaires
 - Perturbation de la santé mentale
 - Performance des tâches pour les personnes avec facultés affaiblies
 - Affecte les comportements sociaux et gêne les réactions

Les résidents de Beaconsfield exhortent les gouvernements provinciaux et municipaux de prendre action pour les protéger contre les effets indésirables du bruit de la route. Les effets négatifs croissants de la pollution par le bruit de l'autoroute 20 au cours des 30 dernières années sont accablants pour les résidents.

QUÉBEC. LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- (Voir R.S.Q., c. Q-2, X s.94 pollution par le bruit)
- Toute personne a le droit à un environnement sain et à sa protection contre les contaminants de polluants qui sont susceptibles d'influer sur sa vie et son bien-être.
- **Remarque: Le Ministère et la ville de Beaconsfield n'ont jamais pris les mesures pour atténuer les niveaux sonores excessifs de bruit de la route qui affectent la santé, le bien-être et la qualité de la vie de ses résidents.**

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2009 – 2015

- **a) Santé et qualité de vie: Les personnes, la santé humaine et l'amélioration de la qualité de vie sont au centre des préoccupations de développement durable. Les gens ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ;**
- **i) Prévention: En présence d'un risque connu, prévention, atténuation et des mesures correctives doivent être prises, avec une priorité donnée aux actions à la source;**

MINISTÈRE, DÉCEMBRE 1986/JANVIER 87, ÉTUDE DE LA POLLUTION SONORE

- Le Ministère a produit et publié une étude de la pollution sonore de l'autoroute 20 sur les aires résidentielles situées du côté sud dans une bande de 300 mètres.(3) L'étude contenait toutes les recommandations nécessaires pour atténuer la pollution sonore produite par l'autoroute 20.**Aucune action n'a été prise.**

ÉTUDE SONORE INDÉPENDANTE, 17 AU 19 MAI 2010

- Une étude de son indépendante(4) le long de Beaurepaire à Beaconsfield a enregistré le bruit de la circulation sur l'échelle décibel logarithmique. Les niveaux de bruit mesurés aux clôtures arrière des résidents allaient de 72,7 à 81,4 dBA Leq.
- Les lectures ont démontré que **le niveau de bruit était de sept à seize fois plus fort que 65 dBA Leq**, le niveau nocif pour la santé, mais **aucune action n'a été prise.**

CONSTRUCTION DE L'INTERSECTION WOODLAND ET L'AUTOROUTE 20 EN 1998

- Aucune étude d'impact environnemental n'a été menée pour déterminer les effets aux résidents de Beaconsfield suite aux changements prévus du Ministère pour la construction du passage souterrain de l'autoroute 20 à l'intersection de l'avenue Woodland.

Comité des citoyens de Beaconsfield pour l'écran antibruit (CSWC)

- Les changements comprenaient la dépose des feux de circulation, une augmentation de la limite de vitesse de 70 km / h à 100 km / h, une augmentation du niveau de la chaussée et l'élargissement de la chaussée.
- En conséquence des changements effectués par le MTQ, les niveaux de bruit de la circulation dans les arrière-cours des résidences situées entre le 427 et le 439 promenade Beaurepaire à Beaconsfield, sont jusqu'à 10 fois plus élevés que le niveau recommandé pour initier des mesures d'atténuation du Ministère, soit de 65 dBA Leq. Aucune action n'a été prise.
- **REMARQUE: En 1988, lorsque le passage souterrain de l'autoroute 20 à l'avenue Cartier a été construit, un mur coupe son a été installé dans le cadre du projet; contrairement à la construction du passage souterrain identique à l'avenue Woodland.**

POLITIQUE SUR LE BRUIT ROUTIER, MTQ 1994

- Le Ministère a publié la politique(6) pour améliorer la qualité de vie des citoyens vivant le long des autoroutes et elle privilégie deux approches en matière d'atténuation des impacts sonores:
 - **Une approche corrective:** qui vise à corriger les principaux problèmes de pollution sonore. Ou
 - **Une approche de planification intégrée:** Qui consiste à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les problèmes de pollution sonore causés par la circulation.
- **Aucune action n'a été prise** lors de la construction du passage souterrain de l'avenue Woodland.
- La politique constitue également une reconnaissance des responsabilités du Ministère en matière d'environnement et vient préciser les règles sur lesquelles il base ses interventions. **Aucune action n'a été prise** lors de la construction du passage souterrain de l'avenue Woodland le long de l'autoroute 20.

HISTORIQUE DU BOULEVARD URBAIN 2-20 À BEACONSFIELD

- L'année de construction moyenne pour les 63 maisons adossées sur l'autoroute 20, rue Beaurepaire à Beaconsfield est 1968. Ceci est 30 ans avant que le Ministère réaffecte le boulevard urbain 2-20 en une autoroute, et augmente la limite de vitesse.
- L'année de construction moyenne pour les 245 maisons sur une bande de 340 mètres au sud de l'autoroute 20 à Beaconsfield, entre le boulevard Saint-Charles et la limite de Pointe-Claire est 1957(7).

LES RECOMMANDATIONS DU CSWC

- Le Comité (CSWC) exhorte le Ministère et la ville de Beaconsfield:
 - À travailler en collaboration pour mettre en œuvre une solution efficace et rapide au problème de la pollution par le bruit créé par le trafic de l'autoroute 20, de sorte qu'un environnement sain soit rétabli pour tous les résidents de Beaconsfield.
 - À élaborer et adopter un plan d'action pour l'installation rapide des écrans antibruit efficaces, avec une priorité donnée à l'est de l'avenue Woodland sur le côté sud de l'autoroute 20, qui d'ailleurs aurait dû être installé lorsque le MTQ a construit le passage souterrain à l'intersection de l'avenue Woodland, et à l'est du boulevard Saint- Charles.
 - À travailler ensemble pour explorer les différents types de structures de murs sonores, de sorte que celle retenue, soit à un coût raisonnable avec un rendement efficace.
- Le CSWC demande comme mesure provisoire que le MTQ réduise immédiatement la limite de vitesse sur l'autoroute 20 à partir de 100 km / h à 70 km / h, et installe des radars photo pour aider à l'application. Cette mesure temporaire permettrait d'atténuer une partie de la pollution par le bruit et d'améliorer la sécurité routière.

REMARQUE: l'autoroute 20 dans le West Island est la seule voie sur l'île de Montréal qui traverse des quartiers résidentiels avec une vitesse maximale de 100 km / h.

- À réduire la pollution par le bruit à un niveau acceptable qui bénéficierait également aux élèves du primaire et du secondaire et au personnel, aux enfants et au personnel du CPE, aux employés municipaux, aux cyclistes, aux randonneurs, aux visiteurs, aux utilisateurs des parcs, terrains de jeux et piscine en proximité de Beaurepaire.
- Nous demandons aux deux gouvernements de respecter leurs obligations morales et légales envers la protection de la santé de leurs citoyens.

Final

Comité des citoyens de Beaconsfield pour l'écran antibruit (CSWC)

- À réduire la pollution par le bruit à un niveau acceptable qui bénéficierait également aux élèves du primaire et du secondaire et au personnel, aux enfants et au personnel du CPE, aux employés municipaux, aux cyclistes, aux randonneurs, aux visiteurs, aux utilisateurs des parcs, terrains de jeux et piscine en proximité de Beaurepaire.
- Nous demandons aux deux gouvernements de respecter leurs obligations morales et légales envers la protection de la santé de leurs citoyens.

LES PROCHAINES ÉTAPES...

.....

Références

1. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/S_2_1/S2_1R13_A.HTM
DIVISION XV
2. Summary of Adverse Health Effects of Noise Pollution, prepared by Louis Hagler, MD, Based on the World Health Organization Guideline for Community Noise, 1999 (see: <http://www.who.int/docstore/peh/noise/guidelines2.html> for complete report)
3. Étude de la pollution sonore de l'autoroute 20 sur les aires résidentielles situées du côté sud dans une bande de 300 mètres, Gouvernement du Québec, Ministère des Transports, Service de l'Environnement, décembre 1986, révisé janvier 1987
4. Sound Level Survey of Residences from 41 to 79 Beaurepaire Drive, Beaconsfield, Quebec, May 17 to 19, 2010, Cameron W. Sherry, Eng.
5. Autoroute 20 Ville de Beaconsfield, Étude de la pollution sonore, Services des inventaires et du Plan Direction de l'Île-de-Montréal, Octobre 2010
6. Politique sur le bruit routier, Gouvernement du Québec, Ministère des Transports, Mars 1998
7. <http://evalweb.ville.montreal.qc.ca>